



## prises de positions sur des thèmes relevant de la politique de l'éducation

### 1 Documents de référence

Le présent papier de positionnement se fonde sur les documents de référence de la Société des Etudiants Suisses (SES), à savoir notamment les Statuts centraux de 2012, leur adaptation de 2021 ainsi que le programme de base.

### 2 Préambule

La SES adhère au système dual de la Suisse et participe de manière active à son développement continu. La perméabilité entre les diverses voies de formation lui tient à cœur et elle s'engage pour la promotion de l'égalité des chances. La SES reconnaît que l'échange étroit entre la Confédération et les cantons dans l'aménagement de conditions cadres concrètes est un facteur de réussite déterminant ; elle soutient cet échange. Cette forme de fédéralisme doit être maintenue afin que la diversité de la Suisse et les différences régionales soient suffisamment prises en compte.

### 3 Principes généraux Egalité des chances

L'égalité des chances est d'une importance fondamentale. La SES s'engage pour que la formation soit accessible à toutes les personnes, indifféremment de leur origine sociale.

#### Plurilinguisme

Dans un pays connaissant quatre langues officielles, la promotion du plurilinguisme joue un rôle essentiel pour la cohésion nationale. Les écoliers<sup>1</sup> devraient apprendre au moins une autre langue nationale dès le début de l'école obligatoire. Dans les degrés de formations du secondaire II ainsi que dans le degré postobligatoire, le plurilinguisme devrait être soutenu par des offres supplémentaires<sup>2</sup>.

#### Digitalisation

Le passage de la technologie analogique à la technologie digitale est perceptible dans tous les domaines de la vie. Il faut tenir compte de cette évolution à tous les niveaux de formation, de manière adéquate.

### 4 Ecole obligatoire

#### 4.1 Objectifs et principes

4.1.1 L'école obligatoire devrait avoir comme objectif de pourvoir tous les écoliers de compétences fondamentales dans une première et deuxième langue nationale, en anglais, en mathématiques et dans les branches de culture générale<sup>3</sup>.

4.1.2 Il faut prendre en compte les besoins spécifiques des enfants et adolescents. Les écoliers avec des besoins éducatifs particuliers (TDAH, TDA, troubles anxieux etc...) devraient bénéficier de programmes adaptés. Le personnel enseignant doit être soutenu en conséquence, afin qu'il puisse relever les défis découlant de ces soutiens individualisés à l'apprentissage<sup>4</sup>.

#### 4.2 Organisation et contenu de la formation

4.2.1 La complémentarité des écoles publiques et privées est saluée. Dans ces deux types d'institution, l'égalité des chances ainsi qu'une qualité d'enseignement comparable doivent être garanties. Les parents devraient avoir le choix de l'école dans laquelle ils souhaitent inscrire leur enfant.

4.2.2 A côté de la langue maternelle, au moins une autre langue nationale ainsi que l'anglais devraient être appris durant l'école obligatoire. Le choix des langues nationales est du ressort des cantons<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Pour des raisons de lisibilité, il sera fait usage du masculin générique dans ce texte.

<sup>2</sup> Cf. Programme de base 2.7.

<sup>3</sup> Cf. Programme de base 2.3.

<sup>4</sup> Cf. Programme de base 2.3

<sup>5</sup> Cf. Programme de base 2.7.



- 4.2.3 La transmission de connaissances dans différents domaines est un objectif fondamental du degré primaire. Un large éventail de branches devrait être proposé aux enfants dès l'école primaire, afin qu'ils aient la possibilité de se familiariser avec des disciplines aussi diverses que la musique, la religion, le sport, les travaux manuels, les médias et l'informatique<sup>6</sup>.
- 4.2.4 Au vu de la digitalisation grandissante, les écoliers devraient déjà être mis en contact avec la technologie dans une forme adaptée à leur âge et apprendre à l'utiliser de manière responsable<sup>7</sup>.
- 4.2.5 L'échange entre les cultures et communautés religieuses est essentiel pour une tolérance et acceptation mutuelle ainsi qu'un dialogue constructif. La diversité et les échanges culturels devraient être thématiques dès le niveau primaire<sup>8</sup>.
- 4.2.6 Les enfants doivent grandir en vue de devenir des individus responsables et être encouragés au mieux dans leur développement personnel. A côté des disciplines traditionnelles de l'école, ils devraient acquérir déjà tôt des compétences transversales, en particulier dans le domaine personnel, social et méthodologique, telles que l'introspection, la capacité de gérer des conflits et des aptitudes communicatives<sup>9</sup>.

### 4.3 Conditions cadres

- 4.3.1 Afin de garantir une haute qualité de la formation ainsi que la perméabilité du système scolaire, nous nous prononçons en faveur d'une harmonisation de l'école obligatoire sur tout le territoire<sup>10</sup>.
- 4.3.2 Nous nous engageons pour une unification des offres de formation et de formation continue ainsi que pour la mobilité des familles en Suisse. De la sorte, des conditions similaires sont assurées pour les écoliers en cas de changement d'école ou de passage dans une autre institution pour la poursuite de leur formation<sup>11</sup>.
- 4.3.3 Le choix du métier et de la formation est central, déjà au stade de l'école obligatoire. Les enfants devraient recevoir un aperçu global des opportunités professionnelles et être activement soutenus dans leurs choix par leurs parents ainsi que par le corps enseignant. Ainsi, ils peuvent s'engager dans une carrière correspondant à leurs aptitudes et intérêts<sup>12</sup>.

## 5 Degré secondaire II

### 5.1 Objectifs et principes

- 5.1.1 Le niveau secondaire II devrait avoir comme but d'ouvrir aux écoliers la voie menant aux universités, aux hautes écoles ainsi qu'aux examens professionnels fédéraux, grâce à une formation générale à la fois large et spécifique. La maturité gymnasiale devrait en principe permettre un accès direct à toutes les universités suisses, tandis que les maturités professionnelle et spécialisée devraient garantir l'entrée dans les hautes écoles<sup>13</sup>.
- 5.1.2 Dans l'esprit de l'égalité des chances, une totale perméabilité devrait être garantie à toutes les personnes présentant les compétences suffisantes pour accéder à la formation postobligatoire avec une maturité professionnelle ou spécialisée, et par le biais de passerelles<sup>14</sup>.
- 5.1.3 En raison du fédéralisme et de notre volonté de garantir l'accès à la formation pour tous, nous rejetons l'introduction d'un quota fixe de maturités au niveau suisse. La comparabilité des conditions cadres professionnelles et une garantie de qualité des institutions de formations à l'échelon national devraient être du ressort de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)<sup>15</sup>.

### 5.2 Organisation et contenu de la formation

- 5.2.1 La capacité de développer un esprit critique et autonome, d'argumenter et de débattre sont des éléments de formation centraux du degré secondaire II. Nous saluons la tendance à l'apprentissage

<sup>6</sup> Cf. Programme de base 2.4.

<sup>7</sup> Cf. Programme de base 2.4.

<sup>8</sup> Cf. Programme de base 1.1.

<sup>9</sup> Cf. Programme de base 2.1.

<sup>10</sup> Cf. Programme de base 2.2.

<sup>11</sup> Cf. Programme de base 2.2.

<sup>12</sup> Cf. Programme de base 2.4.

<sup>13</sup> Cf. Programme de base 2.3.

<sup>14</sup> Cf. Programme de base 2.1 et 2.2.

<sup>15</sup> Cf. Programme de base 3.1.



interdisciplinaire et à la promotion de compétences transversales. Un engagement politique et social ainsi qu'une conscience pour la durabilité devraient également être encouragés<sup>16</sup>.

- 5.2.2 Les plans d'études cadres fédéraux doivent garantir la comparabilité des filières de formation. Les cantons ne doivent toutefois pas être inutilement restreints dans leurs compétences propres à l'organisation des formations du niveau secondaire II<sup>17</sup>.
- 5.2.3 La transmission d'une culture générale constitue une priorité du degré secondaire II. C'est seulement avec des connaissances des fondements de notre culture qu'une participation au débat sociétal et que la confrontation avec d'autres cultures sont possibles. Ce savoir fondamental de base, notamment dans le domaine de l'histoire, de la littérature ou de l'art, doit être inculqué à tous les étudiants<sup>18</sup>.

### 5.3 Conditions cadres

- 5.3.1 La qualité de l'enseignement du degré secondaire II dépend notamment de la qualité de la formation du corps professoral. Nous exigeons des programmes de formation au niveau postobligatoire, c'est-à-dire concrètement la création de cursus de master en éducation et la promotion ciblée de la formation continue pour le corps enseignant. Une meilleure perméabilité au niveau des diplômes d'enseignement est également souhaitable<sup>19</sup>.
- 5.3.2 Une formation solide des prochaines générations est un investissement pour notre avenir. Cela suppose un financement adéquat du système de formation, des classes de taille raisonnable et une infrastructure moderne. Des conditions cadres permettant l'accès aux filières du degré secondaire II, indépendamment des origines sociales, doivent être garanties<sup>20</sup>.
- 5.3.3 Le degré secondaire II devrait continuer à permettre de concilier formation et exercice d'un sport d'élite ou de la musique à haut niveau<sup>21</sup>.
- 5.3.4 Nous saluons la tenue de programmes d'échange pour le corps professoral, permettant par exemple d'enseigner temporairement dans une autre région de la Suisse, dans l'esprit de la cohésion nationale<sup>22</sup>.

### 5.4 Visions et développement de l'école

- 5.4.1 Les écoliers devraient être préparés à devenir des citoyens responsables. Ils devraient s'engager dans des associations ou des partis politiques durant leur scolarité. Nous encourageons l'intégration dans les plans d'études de telles formes d'engagements sociaux extrascolaires, comme par exemple des services en faveur de la collectivité<sup>23</sup>.
- 5.4.2 Il est du devoir des écoles de préparer les jeunes à la digitalisation croissante. Les jeunes devraient apprendre à utiliser l'informatique de manière judicieuse, à reconnaître les liens, chances et risques du monde digital et à évoluer en tant que citoyens mûrs dans une société digitalisée<sup>24</sup>.
- 5.4.3 Dans l'esprit de la cohésion nationale et du bilinguisme suisse, nous saluons la mise sur pied de programmes d'échange intercantonaux. Les élèves devraient continuer à apprendre une deuxième langue nationale, à côté de l'anglais. Chaque élève du degré secondaire II devrait pouvoir participer à un programme d'échange<sup>25</sup>.

## 6 Degré postobligatoire

### 6.1 Accès aux études

- 6.1.1 1 Le degré postobligatoire doit être accessible à tous, indépendamment du contexte familial ou de la situation financière. Dans le cadre de leur politique autonome de bourses et de prêts, les cantons devraient mettre en œuvre des conditions favorables à la réalisation de l'égalité des chances<sup>26</sup>.

<sup>16</sup> Cf. Programme de base 1.1, 1.2, 2.4 et 3.

<sup>17</sup> Cf. Programme de base 3.1.

<sup>18</sup> Cf. Programme de base 4.1.

<sup>19</sup> Cf. Programme de base 2.1.

<sup>20</sup> Cf. Programme de base 4.2.

<sup>21</sup> Cf. Programme de base 4.1.

<sup>22</sup> Cf. Programme de base 2.7.

<sup>23</sup> Cf. Programme de base 1.1.

<sup>24</sup> Cf. Programme de base 4.1.

<sup>25</sup> Cf. Programme de base 2.7.

<sup>26</sup> Cf. Programme de base 3.1 et 4.2.



- 6.1.2 La conciliation des études ou d'une carrière académique avec d'autres obligations ou circonstances de vie, comme une vie de famille, le service militaire, un handicap ou la pratique d'un sport d'élite, devrait être renforcée par l'intermédiaire d'offres d'études à temps partiel ou en cours d'emploi<sup>27</sup>.
- 6.1.3 Les hautes écoles devraient décider de manière indépendante de l'introduction d'un numerus clausus ou d'un quota de doctorats. Les compétences transversales (« soft skills ») devraient être prises en compte dans ce cadre. Des alternatives au numerus clausus, surtout sous la forme d'une préparation adéquate au niveau gymnasiale ou d'une procédure d'évaluation (« assessment »), sont à encourager<sup>28</sup>.
- 6.1.4 Les secondes formations et les formations continues représentent une plus-value pour les individus, les entreprises et l'Etat. Elle doivent être soutenues par des conditions financières et pratiques adéquates<sup>29</sup>.

## 6.2 Structure et qualité des études

- 6.2.1 Afin de mettre en œuvre la perméabilité du système éducatif au degré postgrade, nous nous positionnons en faveur d'une promotion des équivalences entre les filières, en tenant compte de l'autonomie des hautes écoles publiques et privées<sup>30</sup>.
- 6.2.2 Dans le but de garantir la mobilité internationale, les promesses de mobilités du système de Bologne doivent être améliorées et gagner en efficacité<sup>31</sup>.
- 6.2.3 Tous les diplômes du degré postgrade devraient permettre l'entrée directe dans le monde professionnel<sup>32</sup>.
- 6.2.4 Toutes les filières de formation devraient être considérées comme ayant une valeur équivalente.
- 6.2.5 Nous saluons les offres interdisciplinaires qui préparent au monde du travail, développent des compétences transversales (« soft skills ») ainsi qu'une pensée critique et promeuvent le débat démocratique en société<sup>33</sup>.
- 6.2.6 Nous soutenons les offres de formation bilingues ou plurilingues, en particulier celles qui promeuvent les langues officielles et, par là même, la cohésion nationale<sup>34</sup>.
- 6.2.7 Les jobs d'appoint en parallèle aux études peuvent être enrichissants pour l'entrée dans le monde professionnel. Ils ne doivent cependant pas devenir un fardeau ou un désavantage. En ce sens, des études à temps partiel ou en cours d'emploi ainsi que des sources alternatives de financement doivent être encouragées<sup>35</sup>.

## 6.3 Recherche

- 6.3.1 Pour la promotion de la recherche, la liberté de la recherche et la liberté académique doivent être garanties. La dignité humaine est la seule limite. La liberté académique et de recherche ne doivent être ni restreintes, ni menacées par des sources de financement privées<sup>36</sup>.
- 6.3.2 La place scientifique suisse doit rester concurrentielle. Nous souhaitons un développement des réseaux internationaux<sup>37</sup>.
- 6.3.3 Le personnel du corps intermédiaire et les post-doctorants ont besoin de davantage de sécurité pour une promotion efficace de la recherche. Leurs conditions d'engagement doivent être améliorées<sup>38</sup>.

<sup>27</sup> Cf. Programme de base 4.2 et 4.3.

<sup>28</sup> Cf. Programme de base 2.2 et 2.3.

<sup>29</sup> Cf. Programme de base 2.1.

<sup>30</sup> Cf. Programme de base 2.2.

<sup>31</sup> Cf. Programme de base 2.4, 2.5 et 2.7.

<sup>32</sup> Cf. Programme de base 5.3.

<sup>33</sup> Cf. Programme de base 2.4, 2.5 et 3.1.

<sup>34</sup> Cf. Programme de base 2.7.

<sup>35</sup> Cf. Programme de base 5.3.

<sup>36</sup> Cf. Programme de base 2.6.

<sup>37</sup> Cf. Programme de base 2.6, 5.1 et 5.2.

<sup>38</sup> Cf. Programme de base 4.2 et 5.3.